



Économiser l'eau

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Juin 2025

Sommaire

La sobriété hydrique	2
Récupérer l'eau de pluie, le dispositif Récup'Eau	4
Réduire sa consommation d'eau en entreprise.....	6
Nos coups de cœur !	8

La sobriété hydrique



Selon le GIEC, la sobriété en eau est un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains, dans les limites des réserves de la planète. C'est utiliser la quantité d'eau nécessaire pour répondre aux besoins humains et accomplir diverses tâches, sans gaspillage. Sans forcément se baser sur le traitement ou le recyclage de l'eau après utilisation, la sobriété commence à la source et existe pour repenser nos habitudes, nos équipements et nos processus pour réduire la consommation en eau.

Les objectifs de la sobriété

Tout d'abord, l'objectif est de préserver nos ressources naturelles. Réduire nos besoins en eau, c'est aussi réduire sa demande. Ainsi, cela limite l'impact et la pression humaine portée sur les nappes phréatiques et les écosystèmes aquatiques.

Ensuite, cela permet de faire des économies : moins consommer, c'est diminuer les dépenses liées au traitement de l'eau, à son transport et son chauffage. Ces économies se répercutent ensuite à l'échelle individuelle !

Enfin, gérer l'eau nécessite de l'énergie. Baisser la consommation d'eau, c'est aussi réduire indirectement les émissions de gaz à effets de serre associés.



Pourquoi parler de sobriété aujourd'hui ?

Le changement climatique entraîne aujourd'hui une diminution des précipitations dans certaines régions. Cela a pour conséquence de baisser le débit des cours d'eau et d'entraver la bonne recharge des nappes phréatiques. La pression sur la ressource ne s'arrête pas là puisque les périodes de sécheresses sont plus fréquentes et intenses et accentuent les évaporations. Tous ces phénomènes mis bout à bout réduisent davantage la disponibilité de l'eau.

Cela entraîne :

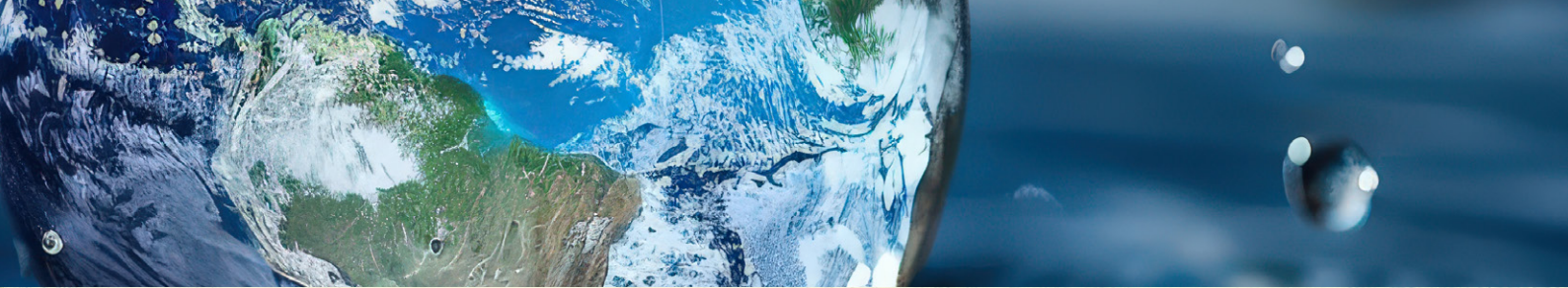
-> Une difficulté des collectivités à distribuer l'eau potable en quantité suffisante lors des sécheresses ou des périodes estivales, périodes où les nappes sont au plus bas.

-> Une dégradation de la qualité des eaux, car moins d'eau signifie hausse de la concentration des substances polluantes par exemple.

-> Plus largement, une dégradation des milieux : les zones humides s'assèchent, ce qui leur retire à la fois leur biodiversité particulière et les empêche de remplir leurs fonctions de régulation ; les berges des cours d'eau sont déstabilisées...

-> Et cela impacte tous les usages humains de l'eau : industrie, agriculture, production d'énergie, navigation fluviale...

Face à ces défis, il est important d'apprendre à réduire les consommations inutiles et mieux gérer notre usage de l'eau à toutes les échelles. Collecter des eaux pluviales ou réutiliser les eaux traitées ne sont que quelques exemples d'initiatives qui permettent de rendre nos territoires plus résilients face au changement climatique.



Les usages de l'eau en France

Pour quantifier l'usage de l'eau, il est nécessaire de faire la distinction entre deux indicateurs : l'eau prélevée et l'eau consommée.

En France, c'est près de 30 milliards de mètres cube d'eau douce qui ont été prélevés en 2022 pour répondre aux besoins quotidiens et économiques.

Cette eau douce est prélevée aussi bien à la surface au niveau des rivières ou des lacs qu'en sous-sol, dans les nappes phréatiques.

Les prélèvements d'eau servent en majorité au refroidissement des centrales électriques (46% en 2022), là où les autres usages ne dépassent pas 20% !

La part de chaque usage dépend également du territoire : la part prélevée par l'agriculture est plus élevée dans le sud tandis que la part pour l'industrie est plus élevée dans la partie nord.

L'eau consommée correspond à la part d'eau prélevée qui n'a pas été restituée aux milieux aquatiques. Cela concerne l'eau évaporée ou absorbée par le sol ou les plantes, par exemple. C'est un indicateur de la capacité de la ressource à se renouveler.

En moyenne entre 2010 et 2019, l'eau consommée représente 4,1 milliards de mètres cubes par an, soit 12% des prélèvements.

Ainsi, 58% de l'eau consommée concerne des usages agricoles, contre 26% l'eau potable ou 12% le refroidissement des centrales électriques.

Ces deux indicateurs sont complémentaires. Par conséquent, ils sont tous les deux indispensables à prendre en compte lors des études de l'usage de l'eau !

Le Plan Eau

Le Plan Eau, lancée le 30 mars 2023 par le Président de la République, est une stratégie nationale d'actions pour une gestion sobre et résiliente de l'eau. Il tient compte de trois enjeux :

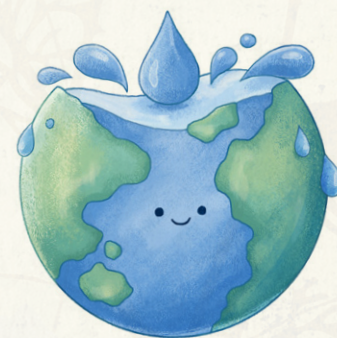
- > la sobriété des usages de l'eau
- > optimiser la disponibilité de l'eau
- > préserver la qualité de l'eau

Ces 3 enjeux sont ensuite déclinés en 53 mesures. En ce qui concerne la sobriété, les mesures fixent des objectifs, tels que parvenir à 10% d'eau prélevée en moins d'ici 2030, en engageant par exemple des accompagnements pour les agriculteurs et les industries ou des campagnes de sensibilisation pour les particuliers.

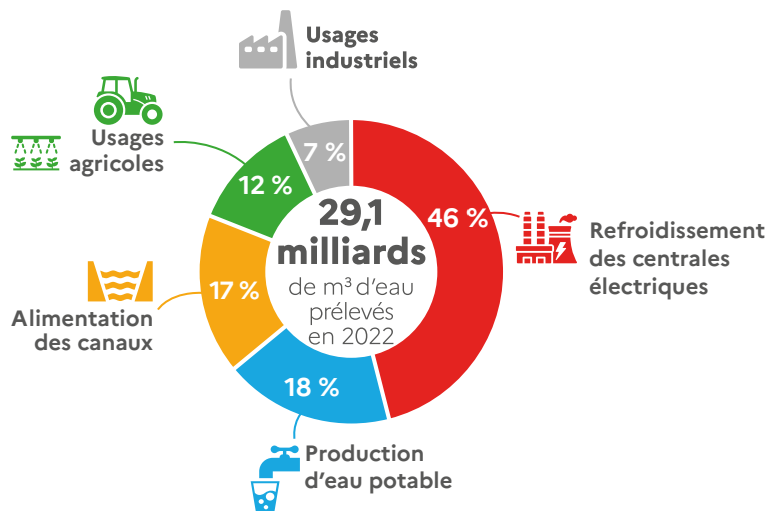


LE SAVIEZ-VOUS ?

On consomme environ 150L d'eau par jour et par français pour boire, se laver, faire la vaisselle. Mais l'essentiel de notre empreinte en eau est invisible : l'eau qui a servi à produire tout ce que nous consommons (vêtements, électronique, alimentation...) représente 500L d'eau par jour !



Prélèvements d'eau douce en 2022 selon les usages en France métropolitaine



(hors hydroélectricité)

● CGDD/SDES, 2025

Récupérer l'eau de pluie, le dispositif Récup'Eau

Qu'est-ce que le dispositif Récup'Eau ?

Récup'Eau est un dispositif mis en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD). Il est « éco-gagnant » : je change mes comportements et j'y gagne ! Ce programme portait initialement sur plusieurs domaines : l'habitat, les déchets, la mobilité... Et cela semblait essentiel d'intégrer l'eau, et particulièrement la récupération de l'eau de pluie. D'autant plus que l'eau de pluie qui tombe sur notre territoire ne va pas recharger les nappes phréatiques. Si l'eau s'infiltre, elle rejoint les nappes d'eau saumâtre, sinon l'eau va se rejeter assez vite dans le canal, puis à la mer. Par conséquent, récupérer l'eau de pluie pour la réutiliser, n'impactera pas la nappe phréatique et réduira la pression sur les ressources en eau potable.

Ce dispositif a été créé en 2022 en se basant sur des actions menées par d'autres collectivités. Notre choix a été de participer aux frais d'achat des récupérateurs d'eau. C'est-à-dire que sur preuve d'un achat de récupérateur d'eau qui a eu lieu dans un commerce du territoire, une aide est versée. Les récupérateurs d'eau doivent être neufs, afin suivre la réglementation sur la récupération d'eau de pluie et éviter la contamination par des résidus chimiques éventuels. Et comme ce sont les habitants qui effectuent l'achat, ils

sont déjà dans l'action : ils comprennent la démarche, son utilité et s'impliquent ensuite pour l'utiliser et le rentabiliser. Un premier changement de comportement !

Il existe plusieurs niveaux d'aide, pour différentes actions dans le cadre de Récup'Eau. Pour l'achat d'un récupérateur, le particulier reçoit une aide en fonction du volume du récupérateur et pas du prix d'achat. Selon ses moyens, un habitant pourra mettre plus ou moins cher, mais dans tous les cas, pour un récupérateur de 250L, la CUD lui versera une aide 25 euros, et jusqu'à 65 euros pour un volume supérieur à 600L.

L'aide à l'achat de récupérateurs d'eau n'est pas la seule aide prévue par le dispositif.

Pour les propriétaires occupants et bailleurs, il est également possible d'obtenir une aide de 300 euros pour réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité de récupération des eaux de pluie sur la parcelle - cette étude coûtant au total 300 euros, elle est ainsi totalement remboursée.

Si des travaux s'ensuivent, par exemple pour la mise en place de cuves enterrées et de son raccordement à la maison ou pour gérer à la parcelle les surfaces imperméabilisées (l'objectif étant d'inciter à la récupération et la déconnexion des eaux pluviales plutôt que de les évacuer dans les réseaux publics), les aides peuvent monter jusqu'à 2 500 euros, dans une limite de 80% du montant des travaux.

Témoignage !

REMI PAINDAVOINE

COMMUNALITE URBAINE DE DUNKERQUE

**JE RÉCUPÈRE
L'EAU DE PLUIE
et j'y gagne !**



Comment les habitants peuvent en bénéficier ?

Pour pouvoir bénéficier de l'une des aides, il faut remplir quelques conditions :

- résider dans la Communauté urbaine de Dunkerque
- déposer sa demande sur la plateforme des aides et y joindre plusieurs documents : pièce d'identité, justificatif de domicile, preuve d'achat du récupérateur, devis des travaux...

Après vérification des informations ou contrôle sur place pour les travaux, nous versons l'aide correspondante.



Montants de l'aide	25 €	40 €	65 €
Volume du récupérateur d'eau de pluie	200 à 300 litres	301 à 600 litres	> 600 litres

Aides versées dans le cadre de l'achat d'un récupérateur d'eau @CUD

À quoi peut ensuite servir l'eau récupérée ?

Les études que l'on finance permettent aux habitants de "qualifier" leur maison en termes de récupération de l'eau (surfaces et usages potentiels) mais elles vérifient également la capacité du terrain à infiltrer les eaux en testant la perméabilité de ce dernier.

Par exemple, l'étude peut conclure au stockage via une cuve enterrée dimensionnée aux besoins annuels du foyer pour un usage domestique, ce qui peut leur permettre de faire des économies sur leurs factures. C'est aussi l'utiliser pour entretenir leur jardin, leur potager, nettoyer leurs outils, leurs sols, leurs toilettes...



Comment informez-vous les habitants de l'existence de Récup'Eau ?

Divers canaux de communication ont été utilisés pour promouvoir le dispositif auprès des habitants : magazine communautaire et flyers dans les mairies. Il a aussi été mis en avant lors de différents stands en salons et événements, comme le Village du Futur ou la Fête du végétal, par exemple.

Le bouche-à-oreille fonctionne aussi très bien pour faire connaître l'existence de ces aides, puisque 51% des bénéficiaires les ont connues par ce biais.

Le monde professionnel a aussi été sensibilisé et formé à la gestion des eaux pluviales en mars 2023 et 8 sociétés (4 bureaux d'étude, 4 entreprises de travaux) ont signé notre charte qualité. La liste de ces sociétés est publiée sur le site internet de la CUD et permet aux habitants intéressés de trouver des professionnels formés pour mener leurs travaux.

Avez-vous des retours d'expérience à partager ?

Aujourd'hui, on a dépassé les 1 200 récupérateurs achetés. On reçoit des demandes fluctuantes selon les périodes. C'est plus calme l'hiver, puisque c'est une saison où les habitants ont d'autres dépenses à faire, et on a un regain de demandes au printemps, quand les habitants recommencent à s'occuper de leurs jardins.

Nous avons également financé 5 études et subventionné 30 travaux de récupération et de gestion des eaux pluviales.

Le fait que le dépôt des demandes d'aide se fasse uniquement par voie numérique sur la plateforme des aides de la CUD a permis une optimisation considérable du traitement des demandes sans freiner la participation des habitants.

Une enquête auprès des bénéficiaires du dispositif a montré qu'il était bien en phase avec les enjeux du programme Eco-Gagnant, car :

- 49% des habitants n'auraient pas acheté un récupérateur sans cette aide
- 90% ont acheté un récupérateur pour réaliser des économies financières
- Et 96% ont réalisé cet achat pour protéger la ressource en eau potable !



© la Communauté Urbaine de Dunkerque



Sobriété hydrique en entreprise

Témoignage !

ELODIE BIA

DIRECTRICE DE POCHECO CONSEIL OUVERT

Qu'est-ce que Pocheco ? Quels sont ses besoins en eau ?

L'activité principale et historique de Pocheco est la fabrication d'enveloppes en papier.

L'entreprise, PME industrielle, est implantée à Forest sur Marque (59) et emploie 79 personnes.

Depuis 28 ans, Pocheco met en œuvre des transformations qui visent à renforcer les liens de l'activité avec le vivant avec la mission d'« entreprendre sans détruire ». Toutes les décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques (rapports du GIEC et de l'IPBES). La transition s'est opérée à tous les niveaux : les produits, les procédés de production, les bâtiments, les conditions de travail, l'aménagement du site et le lien avec le territoire. Nous nommons notre démarche l'écolonomie.

Au cours de son existence, Pocheco a ainsi réduit son bilan carbone de 56%, a supprimé l'usage des énergies fossiles, produit 20% de ses besoins en électricité, est autonome en eau, le site est végétalisé à 85%...

De cette transformation sont nées 4 activités qui sont des diversifications de l'activité principale : un centre éditique, une exploitation agricole bio, un centre de formation et le bureau conseil Ouvert.

Comment vous est venu l'idée de ce système de récupération d'eau de pluie ?

À l'occasion de travaux de rénovation de la toiture rendus nécessaires par la vétusté du site, Pocheco a choisi de considérer le projet différemment. Il s'agissait de répondre aux 3 critères de l'écolonomie : améliorer les conditions de travail, diminuer l'impact sur le milieu naturel et faire des économies d'exploitation.

Nous avons décidé d'installer une toiture végétale pour accueillir la biodiversité, isoler thermiquement le bâtiment et évapotranspirer/tamponner l'eau de pluie. La surverse en eau de la toiture a été intégralement dirigée vers une cuve d'eau de pluie que nous avons installée au pied du bâtiment.

TOITURE VÉGÉTALISÉE



© Pocheco

L'eau de pluie est utilisée pour le process (dilution de l'encre, nettoyage des machines), pour le confort thermique (rafraîchisseurs adiabatiques) et pour les sanitaires. L'eau usée est traitée par une station d'épuration installée 3 ans plus tard. La station est un filtre planté de Bambous. Les eaux usées sont remédiées par les plantes.

Pocheco est autonome à 100% en eau pour son activité industrielle. Le site est débranché des réseaux de la collectivité. La quantité d'eau de pluie tombant sur le site est utilisée à 7,5% pour les besoins de l'activité, infiltrée à 60% dans le sol et rejetée à 32,5% dans le cours d'eau voisin.

POCHECO

Comment fonctionne ce système ?

Toutes les toitures, 8000 m², sont équipées de descentes d'eau de pluie, toutes connectées à une cuve de 100 m³. La surverse de la cuve est envoyée dans le milieu naturel.

La cuve est équipée d'un filtre à grosses particules et d'une lampe germicide à UV.

Une pompe envoie l'eau de la cuve dans les réseaux internes de l'entreprise vers le stockage des encres, la salle de lavage, les 5 systèmes de rafraîchissement et les sanitaires.

Quels bénéfices en retirez-vous ?

Notre autonomie en eau pour les besoins de l'activité a beaucoup de sens. C'est cohérent avec l'ensemble de la démarche d'économie qui vise à entreprendre sans détruire, créer des liens avec le vivant.

Notre manière de préserver la ressource et de restaurer le cycle naturel de l'eau amène à des bénéfices partagés :

Contrairement aux épisodes vécus il y a 20 ans, nous ne subissons plus d'inondation sur le site. La désimperméabilisation des parkings, des toitures et des voiries permet à l'eau de s'infiltrer dans le sol et d'être évapotranspirée par les plantes.

Nous ne sommes plus exposés au risque « arrêté sécheresse » émis par la préfecture.

De plus, les conditions de travail sont très agréables : effet îlots de fraîcheur l'été, végétaux foisonnants sur le site créant une très belle connexion avec le vivant, habitabilité du lieu de travail, ...

Enfin, c'est aussi l'occasion de faire des économies sur la consommation d'eau et sur le traitement des eaux usées.



© Pocheco

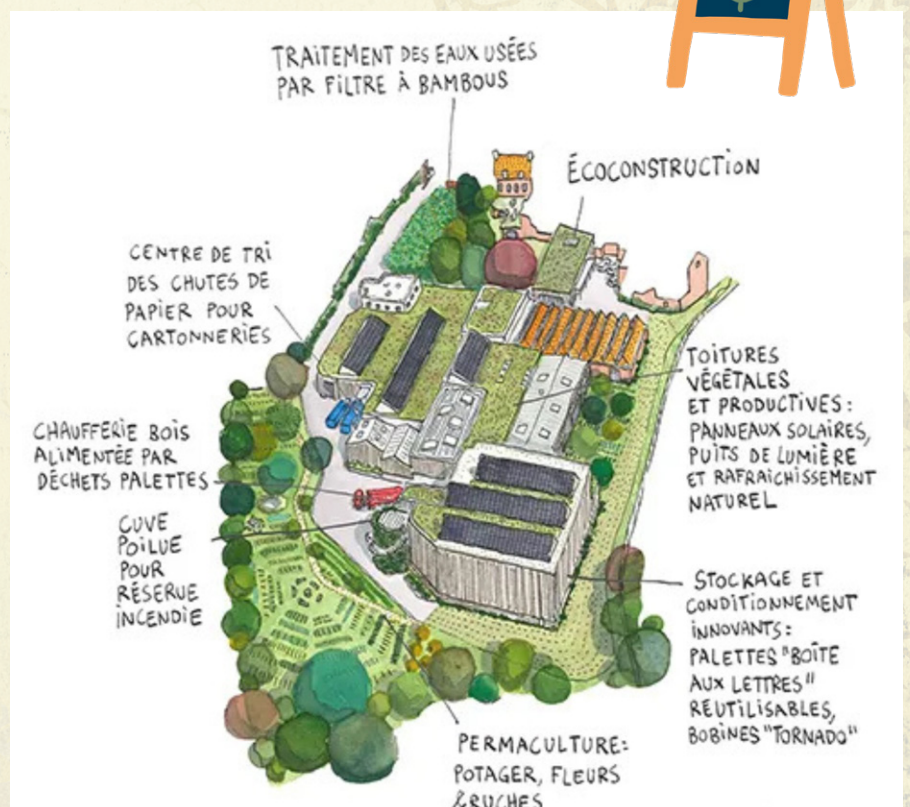
Quel a été le coût de l'opération ?

Le coût des travaux pour installer les descentes d'eau de pluie et la cuve de 100m³ se sont élevés à 80 000€.

Nous avons reçu une aide de 10 000 € de l'Agence de l'Eau.

Avez-vous d'autres projets prévus ?

2900 m² de voiries carrossables pourraient être désimperméabilisées. Le projet est en phase conception.



Nos coups de coeur !

Webographie

- Agences de l'Eau
<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/nos-dossiers-enjeux-et-actions/la-sobriete-en-eau--chaque-goutte-fait-la-difference.html>
<https://eau-grandsudouest.fr/tempo/sobriete-economies-eau>
<https://www.eau-seine-normandie.fr/NL37/Reduire-les-prelevements-d-eau-des-collectivites>
- CERDD
<https://cerdd.org/actualites/ressources/dossier-bibliographique-sobrietes/4c7ac968-3e5b-47cf-8ec6-a84388d2a809>
- Ministère de la Transition Ecologique
<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau>

- Communauté Urbaine de Dunkerque
<https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/le-cycle-de-leau/recupeau>
- VEOLIA
<https://www.veolia.fr/lecologie-quoi-faire-70-propositions-vos-nouveaux-projets-territoires/sobriete-hydrigue-priorite>
- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/editions-economies-eau-chaque-goutte-compte-essentiel-du>

À écouter ...

- Notre-environnement.gouv
<https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/brevs/article/podcast-l-eau-une-ressource-qui-ne-coule-plus-de-source>

